C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3770-2011

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUTORISATION D'INVESTISSEMENT
PROJET LECTURE À DISTANCE (LAD) – PHASE 1
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Demanderesses en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Me Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 27 juillet 2011

1 - Par la présente, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3770-2011 (Autorisation d'investissement - Projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1 d'Hydro-Québec Distribution).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Me Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @ mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* souhaitent, au présent dossier, soumettre des représentations sur les questions suivantes, aux motifs ci-après énoncés et en vue de rechercher les conclusions suivantes :

- **La prévoyance de la compatibilité de la nouvelle technologie déployée avec les fonctionnalités additionnelles envisagées pour l'avenir.**

  Il est de commune renommée que les projets d'implantation de nouvelles technologies amènent souvent des dépassements de coûts importants. Ces dépassements proviennent souvent d'ajustements technologiques apportés en cours de réalisation du projet afin d'y modifier ou ajouter des fonctionnalités qui n'avaient pas été prévues au départ. Une meilleure planification, dès le départ, des fonctionnalités que l'on souhaite implanter dans un nouveau système permet de réduire le risque de tels dépassements de coûts.

  Or au présent dossier, Hydro-Québec Distribution prévoit uniquement implanter, au début de son Projet, les fonctionnalités de relève à distance (mesurage) et d'interruption et remise en service à distance. Hydro-Québec Distribution est certes consciente que la plupart des autres entreprises de distribution nord-américaines incluent aussi d'autres fonctionnalités à leurs nouveaux systèmes (B-0006, HQD-1, Doc. 1, p. 18). **Mais Hydro-Québec Distribution ignore actuellement ce qu'elle veut ultérieurement implanter comme fonctionnalités dans son nouveau système.**

  Le Distributeur se contente d'affirmer vaguement que le nouveau système sera adaptable lorsqu'Hydro-Québec Distribution aura fait son choix des nouvelles fonctionnalités à implanter, même après que 1,7 million de compteurs auront déjà été installés.

  Une telle imprévision est de nature à accroître les coûts d'implantation des nouvelles fonctionnalités lorsque le Distributeur aura effectué son choix, par rapport aux coûts d'implantation si le choix était connu avant l'implantation de 1,7 million de compteurs. Un tel accroissement des coûts risquerait même d'inciter le Distributeur à renoncer à certaines nouvelles fonctionnalités futures si son imprévoyance rend le coût de modification trop élevé.

SÉ-AQLPA souhaitent que le choix des fonctionnalités des nouveaux systèmes soit mieux planifié en amont, afin d'éviter de tels surcoûts ou le risque de renonciation à ces fonctionnalités. **Il ne s'agit pas d'implanter dès à présent toutes les fonctionnalités qui auront été prévues, mais simplement de mieux les planifier, afin de classer les fonctionnalités qui ont le plus de probabilité d'être implantées dans le futur et de déterminer celles pour lesquelles il est optimal que la décision d'implantation (ou de non implantation) soit prise plus tôt dans le processus et celles pour lesquelles une décision peut être plus aisément prise ultérieurement.**

Plusieurs de ces fonctionnalités possibles (déjà existantes en Amérique du Nord selon B-0006, HQD-1, Doc. 1, p. 18 mais qu'Hydro-Québec Distribution n'a pas encore décidé d'implanter) sont d'un intérêt particulier pour l'environnement et le développement durable, dont les suivantes :

- **Le HAN (*Home Area Network*) ou IHD (*In-Home Display*).**
- **L'obtention de profils de consommation.**
- **Le jumelage avec le mesurage du gaz naturel et/ou de l'eau.**
- **La facilitation de l'implantation d'une tarification dynamique (différenciée dans le temps).**
- **Le mesurage net et l'intégration de l'autoproduction ou de la microproduction électrique par les clients.**
- **L'obtention de données sur la tension et sur la qualité de l'onde.**
- **La capacité des systèmes de s'adapter aux normes de sécurité actuellement en cours d'examen.**
- **La possibilité de communication bidirectionnelle, surtout aux clients CII (les clients Grandes Entreprises l'ayant déjà).**

Par courtoisie envers le Tribunal, nous élaborons ci-après sur chacune de ces fonctionnalités afin de souligner l'intérêt environnemental (et de développement durable) qui résulterait d'une meilleure planification de ce qu'il serait optimal d'implanter dans le réseau d'Hydro-Québec Distribution, ceci de manière à éviter les surcoûts qu'un manque de planification amènerait :

- **Le HAN (*Home Area Network*) ou IHD (*In-Home Display*)**, que l'on retrouve déjà dans 56 % des réseaux d'Amérique du Nord implantant la nouvelle technologie (B-0006, HQD-1, Doc. 1, p. 18). Cette fonctionnalité permettrait aux consommateurs de pouvoir mesurer et visualiser en temps réel leur consommation électrique, ses caractéristiques, la comparer avec la norme des consommateurs de même type ou avec leur propre consommation passée, mesurer l'effet de leurs changements de consommation et mesures d'efficacité énergétique et, surtout, développer une plus grande conscience quant à cette consommation. Une telle fonctionnalité viendrait systématiser et améliorer les programmes d'efficacité énergétique déjà existants que sont le *Diagnostic résidentiel* et les programmes génériques des secteurs CII, qui visent les mêmes objectifs mais sans que les clients ne disposent des outils de mesurage et d'analyse que constitueraient dorénavant les HAN et IHD. Il est déjà reconnu qu'un plus grand *feedback* sur sa consommation tel que le HAN ou l'IHD constitue un outil apportant des gains additionnels d'efficacité énergétique chez les consommateurs.

  Il nous semble que le plan d'implantation (ou non) du HAN ou de l'IHD chez les clients d'Hydro-Québec Distribution devrait être connu avant que ne soient installés 1,7 million de compteurs sans cette fonctionnalité, ceci afin d'éviter les surcoûts d'une imprévoyance à cet égard. Le HAN ou IHD constitue une fonctionnalité majeure des nouveaux compteurs avancés actuellement déployés mondialement.

- **L'obtention de profils de consommation** (que l'on retrouve dans 27 % des réseaux d'Amérique du Nord implantant la nouvelle technologie, B-0006, HQD-1, Doc. 1, p. 18). L'obtention de profils de consommation par le Distributeur faciliterait sa prévision de la demande et le *design* de ses programmes commerciaux et d'efficacité énergétique, notamment par la définition des *« cas-types »* servant à l'estimation des gains unitaires de tels programmes.

  Nous ne comprenons pas pourquoi Hydro-Québec Distribution n'est pas encore en mesure d'indiquer si elle souhaite ou non inclure cette fonctionnalité (obtention de profils de consommation) dans son nouveau système, fonctionnalité qui semblerait pourtant répondre à des besoins importants chez elle.

- **Le jumelage avec le mesurage du gaz naturel et/ou de l'eau** (utilisé, de façon surprenamment élevée, dans 30 % des réseaux d'Amérique du Nord implantant la nouvelle technologie selon B-0006, HQD-1, Doc. 1, p. 18). L'on sait que l'implantation de compteurs avancés pour l'eau et le gaz naturel est déjà envisagée en plusieurs endroits au Québec. Un jumelage pourrait permettre de partager les coûts entre les fournisseurs de services et d'en réduire le total cumulatif. Cela réduirait et simplifierait aussi les installations chez les clients et accroîtrait la prise de conscience globale de leurs diverses consommations.

  Il nous semble que la décision d'implanter ou non cette fonctionnalité de jumelage (ou à tout le moins de prévoir la possibilité de son implantation) devrait être prise avant le déploiement de 1,7 million de compteurs.

- **La facilitation de l'implantation d'une tarification dynamique (différenciée dans le temps).** Hydro-Québec Distribution n'a pas encore pris de décision quant à l'implantation ou non de sa tarification *Heure Juste* (ou autre éventuelle tarification différenciée dans le temps). Elle avait d'ailleurs reporté sa décision à ce sujet en fonction de l'implantation à venir de sa nouvelle technologie de lecture à distance qui fait l'objet du présent dossier.

  Il nous semble donc que la décision de prévoir la possibilité que les nouveaux compteurs aient à gérer une tarification différenciée dans le temps gagnerait à être prise avant le déploiement de 1,7 million de compteurs, afin d'éviter les surcoûts qu'entraînerait une imprévoyance à cet égard.

- **Le mesurage net et l'intégration de l'autoproduction ou de la microproduction électrique par les clients** (de façon surprenante, non inclus dans le tableau de B-0006, HQD-1, Doc. 1, p. 18). La *Stratégie énergétique* du Québec de 2006 (p. 78) exprime le souhait du gouvernement du Québec de permettre aux clients d'Hydro-Québec d'implanter des systèmes de microproduction allant jusqu'à 1 MW (donc allant au-delà de la seule autoproduction inférieure à la consommation annuelle du client, tel qu'actuellement permise par le Distributeur).

  Compte tenu de cet objectif gouvernemental déjà existant et de la tendance mondiale au développement de la microproduction, il serait donc souhaitable qu'Hydro-Québec Distribution dispose d'un plan indiquant, avant le déploiement de 1,7 million de compteurs, s'il est préférable ou non que ceux-ci soient déjà aptes à tenir compte de la microproduction chez les clients (mesurage net et mesure et contrôle des effets sur le réseau de ces systèmes).

- **L'obtention de données sur la tension et sur la qualité de l'onde** (B-0006, HQD-1, Doc. 1, p. 18). De telles données faciliteraient la mise en œuvre et la validation du projet CATVAR, un autre projet amenant des économies d'électricité importantes. Elles permettraient aussi de mesurer et contrôler les effets des systèmes d'autoproduction ou de microproduction des clients sur la tension et la qualité de l'onde du réseau (évitant ainsi des perturbations sur le réseau qui pourraient désinciter à l'implantation de tels systèmes).

  Là encore, il nous semble qu'Hydro-Québec Distribution devrait fournir un plan indiquant s'il est préférable ou non d'adapter les compteurs à l'obtention de telles données avant d'en avoir déployé 1,7 million.

- **La capacité des systèmes de s'adapter aux normes de sécurité actuellement en cours d'examen.** Les compteurs avancés de *Trilliant* actuellement utilisés par Hydro One génèrent des émissions de données par radiofréquence toutes les 2 minutes. Or cette grande fréquence a été critiquée en raison du cumul annuel des radiations auxquelles se trouvent ainsi exposés les clients, particulièrement les jeunes enfants dans les domiciles. Au présent dossier, Hydro-Québec a indiqué que les compteurs de *Landis+Gyr* qu'elle a retenus n'émettraient leurs données que 6 fois par jour (B-0006, HQD-1 Doc.1, p.33) mais que cette fréquence pourrait être réduite

ultérieurement. L'on doit en effet garder à l'esprit que les normes canadiennes à ce sujet font encore l'objet de réflexion (Voir les recommandations du rapport du Comité sur la santé de la Chambre des communes de décembre 2010). Certains évoquent la possibilité de limiter les émissions de données de la clientèle résidentielle à une fois tous les 15 jours (les compteurs peuvent stocker jusqu'à 30 jours de données). Il n'est évidemment pas du ressort de la Régie de déterminer la norme à ce sujet. Toutefois il est du ressort de la Régie de s'assurer que des coûts importants ne seront pas requis si la norme canadienne venait à changer suite à la réflexion en cours et recommandée par le Comité sur la santé de la Chambre des communes. **Par exemple, il y aurait lieu de s'assurer que les compteurs puissent aisément être reprogrammés à distance, à faible coût, si jamais les autorités canadiennes exigeaient de réduire le rythme d'émissions des données par ces compteurs. Ceci éviterait le coût de 1,7 million de visites de techniciens pour réajuster chaque compteur.**

- **La possibilité de communication bidirectionnelle, surtout aux clients CII (les clients Grandes Entreprises l'ayant déjà).** Il serait souhaitable que les nouveaux systèmes permettent au Distributeur de communiquer aux clients (surtout aux clients Affaires) des alertes, des appels au public de réduction de consommation en situation exceptionnelle, des demandes spécifiques à un client CII de réduire son appel de puissance (outre les programmes interruptibles existants), des signalements d'anomalies de consommation, etc. Tous ces éléments faciliteraient une gestion responsable de la consommation et l'économie d'électricité, notamment en période de fine pointe.

  Il s'agit là d'une fonctionnalité essentielle. Il nous semble donc qu'Hydro-Québec Distribution devrait soumettre un plan indiquant s'il est préférable ou non de prévoir cette fonctionnalité, et ce avant le déploiement de 1,7 million de compteurs, ceci afin d'éviter le surcoût qu'une imprévoyance entraînerait.

Pour tous ces aspects susdits, il ne s'agit pas ici de demander à la Régie d'effectuer de la microgestion. Les coûts du projet LAD dépassent en effet le milliard de dollars et les surcoûts de l'imprévoyance quant à ces différentes fonctionnalités se traduiraient en millions de dollars, en plus d'affecter les résultats du Distributeur en efficacité énergétique ainsi que d'autres aspects fondamentaux du

service qu'il offre (planification, prévision de la demande, possibilité de microproduction, etc.).

- **Le rythme de déploiement**

Hydro-Québec Distribution souligne que les coûts des compteurs avancés sont en décroissance et que la technologie continue d'évoluer. Dans ce contexte, il pourrait y avoir lieu pour la Régie d'évaluer si le rythme d'implantation prévu par le Distributeur n'est pas trop rapide. Si tous les compteurs du Québec sont modifiés presque simultanément, il s'ensuivrait une période de 10 ans durant laquelle les innovations technologiques des compteurs ne seraient nulle part implantées au Québec, après quoi tous les compteurs atteindront leur fin de vie utile presque simultanément nécessitant un remplacement simultané :

> *A new generation of meters and AMR is emerging every three years, and the pace is not expected to slow down for the foreseeable future.* [1]
>
> *The meters themselves, once installed, nominally have a ten to twelve year lifespan. The consequence is that, because of the large numbers being deployed and the need to gain economic benefits from such a massive investment, incremental opportunities for deployment of ever smarter meters will be limited until the economic life of the assets is achieved (or exceeded). That is, there will be no economic driver to improve the technology deployed once it has been installed.* [2]

Nous inviterons donc Hydro-Québec à simuler les avantages et désavantages de scénarios alternatifs de déploiements plus étalés dans le temps, que nous envisagerions de recommander selon les renseignements alors fournis.

---

1 **UTILITYPOINT INTERNATIONAL INC. (Patti HARPER-SLABOSZEWICZ, Director, AMR / Demand Response)**, *Solid-State Meters at Three Utilities*, March 23, 2006, http://www.itron.com/asset.asp?path=support/industry/pdf/itr_005502.pdf , page 3.

2 **NORTHPOWER et als.**, *Smart Metering Briefing Paper. 'Smarter' Meters in New Zealand. Is the NZ Electricity Industry's rollout as 'smart' as it needs to be ?*, 28th January 2010, http://www.northpower.co.nz/images/uploads/documents/consumerline/100215_Smarter_Meters_in_New_Zealand_Rev_1_Website.pdf , page 3, et page 4 (Item 5).

- **Le recyclage des compteurs existants et autres équipements informatique et/ou la réutilisation de certaines de leurs composantes**

  Le *Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec (MDDEP)* a récemment adopté une *Politique de gestion des matières résiduelles 2011-2015 (PGMR)* qui comprend des mesures afin que les entreprises prennent leurs responsabilités quant à la gestion de leurs matières résiduelles. Ces mesures ciblent particulièrement les équipements de la catégorie des *TIC (technologies de l'information et des communications)*, lesquelles comprennent, au présent dossier, tant les compteurs que les équipements en aval (MDMS, frontal d'acquisition, collecteurs, routeurs). L'enfouissement des équipements informatiques ne constitue manifestement plus une option selon les normes actuelles.

  Or le Projet soumis par Hydro-Québec Distribution à la Régie au présent dossier n'exprime aucun plan ni budget pour le recyclage des compteurs et autres équipements existants et/ou la réutilisation de certaines de leurs composantes et la disposition de leurs matières dangereuses le cas échéant, avec soustraction des revenus qui découleront de la revente éventuelle des équipements et de leurs pièces ou composantes.

  Par ailleurs, suivant les nouvelles normes de l'IFRS (qui entreront en vigueur avant la mise en service des nouveaux compteurs et donc leur entrée dans la base tarifaire), les coûts de disposition des futurs compteurs avancés et autres équipements à la fin de leur vie utile (recyclage, réutilisation, disposition des matières dangereuses) devraient être intégrés au coût du présent Projet, ici encore avec soustraction des revenus qui découleront des reventes éventuelles. Le Projet soumis par Hydro-Québec Distribution à la Régie au présent dossier n'exprime toutefois aucun plan ni budget à cet effet.

  Il y aurait donc lieu de s'assurer que de tels coûts et revenus figurent aux budgets du présent Projet (de préférence dès la Phase 1 pour la partie qui y est concernée et ensuite dans les Phases 2 et 3 pour leur part respective) ou subsidiairement qu'ils soient reportés aux Phases suivantes.

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* souhaitent avoir la possibilité de demander des renseignements écrits à Hydro-Québec et pourront demander des renseignements supplémentaires, oralement, en audience si une telle audience est tenue.

Elles déposeront une preuve écrite sur les thèmes mentionnés ci-dessus, laquelle sera présentée ensuite en audience si une telle audience est tenue.

Une argumentation sera également présentée.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposeront à cette fin leur budget prévisionnel de participation suivant toute instruction qu'il plaira à la Régie de fournir.

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 27 juillet 2011

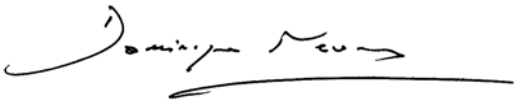

Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE

LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments régulatoires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec, *Programme Faites de l'air!* favorisant le recyclage de véhicules en fin de vie utile). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, *"Notre avenir à tous".* Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments régulatoires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'*AQLPA* et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que *"S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable."* (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que *"S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie"* (p. 7).